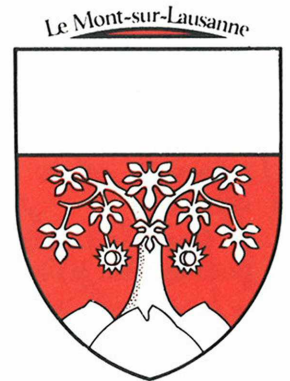


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

CONTRÔLE DES HABITANTS

Nous rappelons à tous les habitants du Mont les obligations du contrôle des habitants selon la loi du 22 novembre 1939 texte remis à jour le 1 mars 1975 concernant les locataires et sous-locataires de chambres et appartements.

Art. 43.

Sous réserve des dispositions spéciales, ceux qui logent des personnes contre rémunération sont tenus de les déclarer immédiatement au bureau communal.

Ceux qui logent gratuitement des personnes doivent faire ces déclarations dans les 14 jours.

Les logeurs ont, en outre, l'obligation de s'assurer si leurs hôtes ont déposé leurs papiers dans les délais légaux au bureau communal.

Art. 45.

Les propriétaires ou gérants d'immeubles sont tenus d'annoncer immédiatement au bureau communal chaque entrée et chaque sortie des locataires.

~~~~~

### RAPPEL ...

#### ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères seront déposées avant 7 heures le jour du ramassage ou exceptionnellement à partir de 20 heures la veille du jour de ramassage.

— *Trop souvent, notre Commune est enlaidie par des personnes ne respectant pas cette disposition et déposant leurs sacs à ordures dès le lendemain du jour de ramassage en prévision du suivant. Nous prions chacun de bien vouloir faire un effort afin d'éviter l'intervention de la police municipale.*

#### DÉCHETS DE GAZON

Ces déchets sont à déverser, sans emballage, à l'endroit signalé, au nord de la ferme de M. Hervé Menétrey, au ch. de la Viane les lundis et jeudis de 7h. à 20h. et les samedis de 7h. à 11h.

— *Trop souvent ces déchets remplissent inutilement notre camion de ramassage des ordures ménagères.*

### CHIENS

Extraits du règlement de police:

#### Art. 74.

Il est interdit de laisser divaguer des animaux. Tous les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.

#### Art. 75.

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, dans un lieu accessible au public, ainsi qu'à l'intérieur des parcs et promenades publics.

#### Art. 76.

Il est interdit aux propriétaires de chien de laisser leurs animaux salir les trottoirs, les façades, les seuils, les promenades et les parcs publics.

— *Nous vous rendons tout spécialement attentif à ce dernier article; en effet, trop de propriétaires de chiens conduisent ceux-ci dans des promenades publiques ou aux abords des collèges, endroits où, peu après, nous voyons de jeunes enfants s'ébattre et se rouler dans les gazons. Nous vous laissons le soin de deviner ce que nous en pensons.*

*Pour ceux qui n'auraient pas de solution à ce problème, un propriétaire de chien a développé et lancé un dispositif pratique et d'un fonctionnement simple qui permet à chaque propriétaire de chien d'enlever lui-même la crotte de son animal, sans se salir. Tout renseignement peut être obtenu au poste de police, tél. 32 73 22.*

### JOURS DE REPOS PUBLIC

Sont suspendus les jours de repos public:

- les travaux extérieurs tels que travaux agricoles, terrassements, fouilles, transports de matériaux, démolitions et constructions, etc.
- les travaux intérieurs bruyants et ceux, même non bruyants dans lesquels sont occupés des employés et des ouvriers.
- l'usage de tondeuse à gazon à moteur.

## DU NOUVEAU AU PETIT-MONT

La Municipalité a décidé de présenter à la séance du Conseil communal du 30 mai 1983 un préavis relatif à la deuxième étape de la rénovation de notre Grande salle. Les travaux suivants sont prévus:

- les façades seront traitées avec des produits modernes et efficaces; la toiture sera dotée de protections pare-neige et la ferblanterie remplacée par du cuivre;
- la façade est sera dégagée jusqu'à ses fondations pour assainir les locaux du niveau inférieur;
- la cuisine sera équipée d'une ventilation et de nouveaux aménagements;
- le bloc sanitaire actuel se trouve dans un état inacceptable sur le plan hygiène; il sera entièrement revu et modernisé;
- l'ancienne salle du Conseil, toujours très demandée, trouvera une autre ambiance visuelle et acoustique;
- la salle des Commissions revêtira un aspect plus sympathique;
- les w.c. extérieurs existants, insalubres, mal situés

sous l'escalier, et pratiquement hors service, seront définitivement supprimés et remplacés par un groupe sanitaire prévu à proximité de la façade Nord;

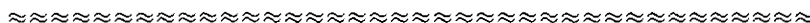
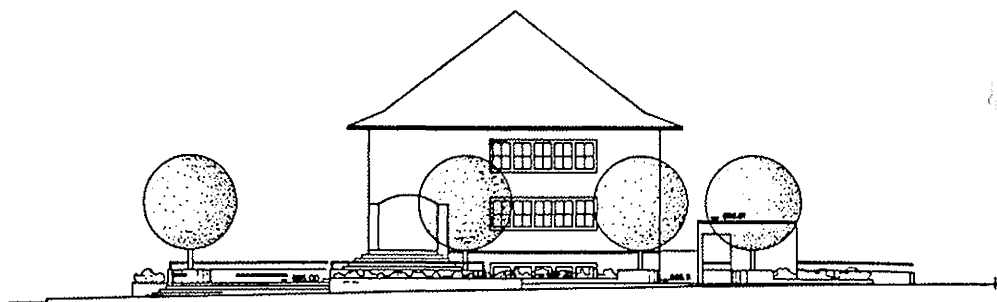
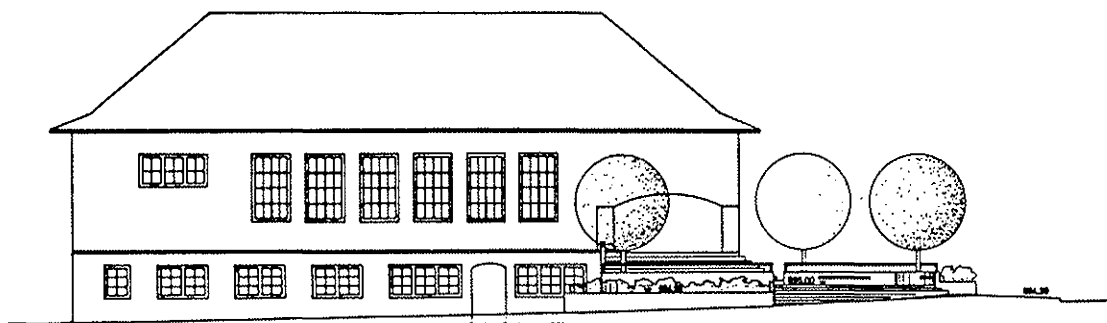
- l'escalier d'accès aux sorties de secours, toujours en façade Nord, sera remplacé par une rampe d'accès pour handicapés.

En plus, comme vous pouvez le constater sur le plan joint, un trottoir sera créé, du bâtiment de la Grande salle jusqu'à l'Allée de l'Eglise, ainsi qu'un tronçon allant de l'Auberge jusqu'au droit de la propriété de M. B. Burri.

Pour apporter un peu de verdure sur cette place, actuellement d'un aspect désertique, les parkings seront modifiés et plantés d'arbres. Le nombre de places disponibles sera inchangé.

Le coût total des travaux se montera à Fr. 724'900.—.

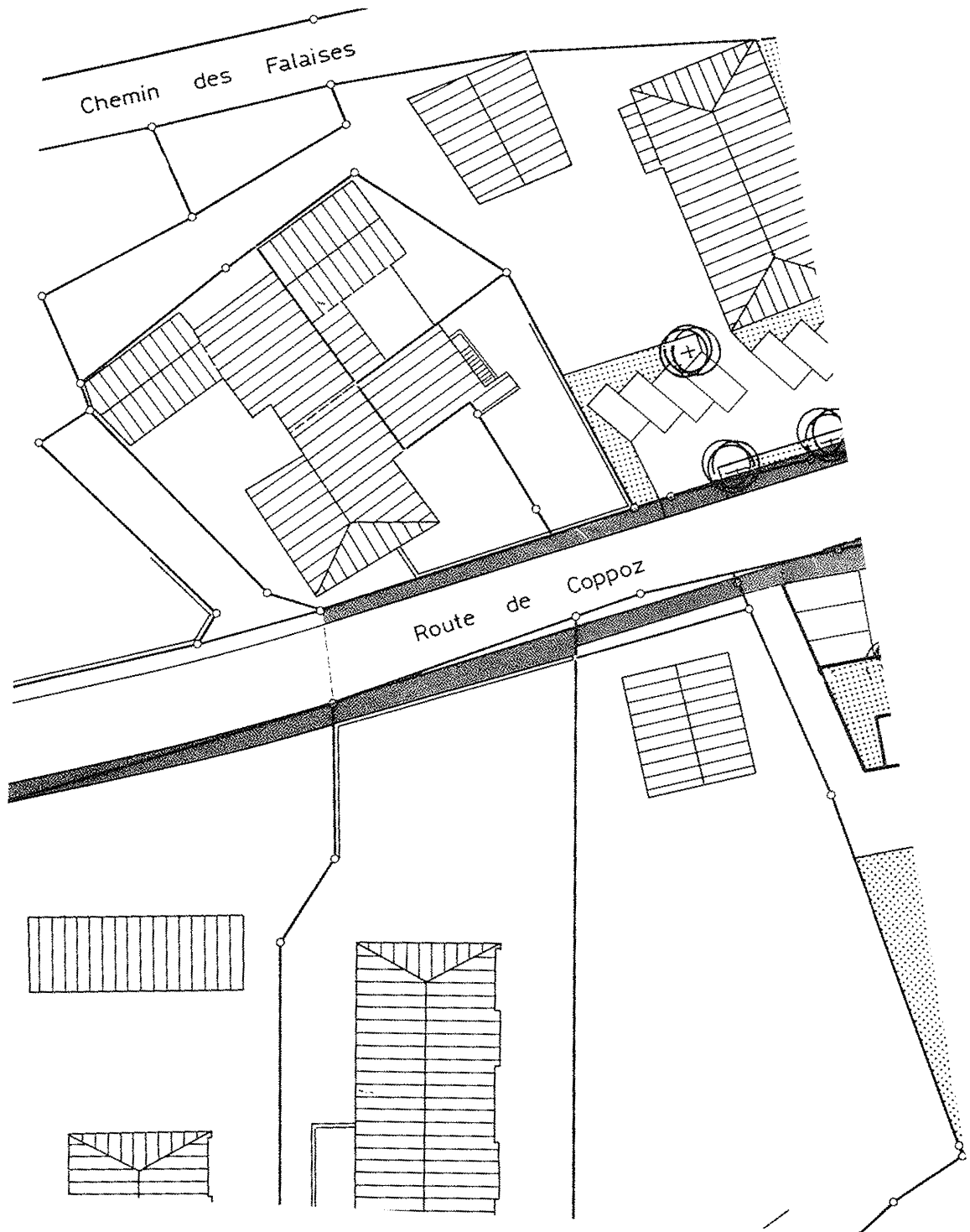
La Municipalité espère que le Conseil communal approuvera son préavis et que ce coin de village trouvera un cachet sympathique tout en améliorant la sécurité des piétons.

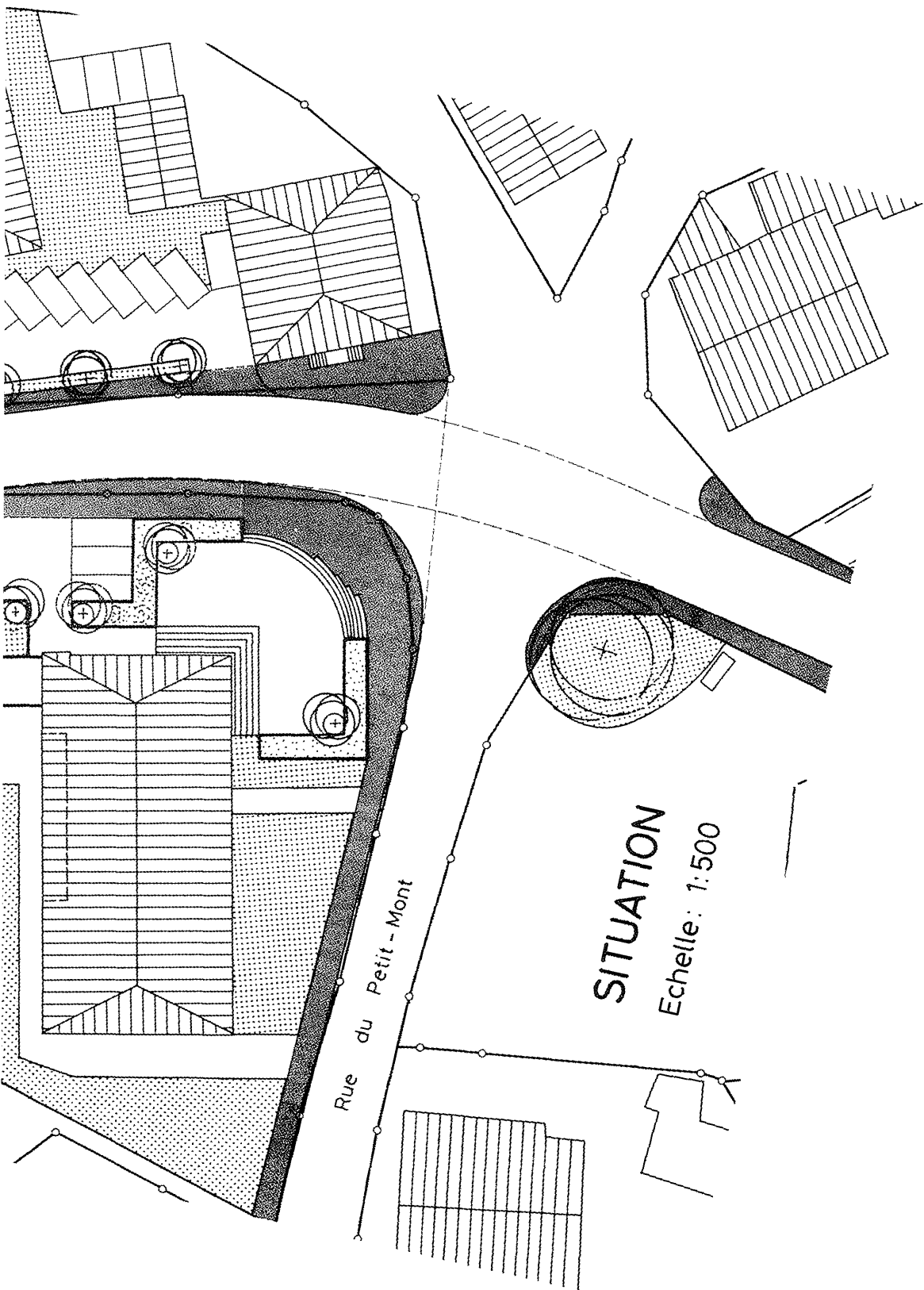


### Les 2, 3 et 4 juillet prochain LA FÊTE DES ABBAYES RÉUNIES sur l'esplanade du Châtaignier

Les "Abbayes Réunies" du Mont-sur-Lausanne fêtent cette année leur 35<sup>e</sup> anniversaire. Elle sont issues de la fusion en 1948 de l'ancienne "Abbaye des Agriculteurs du Mont", fondée en 1712 après les guerres de Villmergen, avec celle plus récente "Les Amis du Progrès", fondée en 1849 à la fin de la campagne du Sonderbund.

Les "Abbayes" pour les jeunes vaudois sont essentiellement une fête profane, la fête du village par excellence. Durant trois jours, la danse bat son plein, les paysannes ne confectionnent plus, mais servent avec élégance les menus traditionnels, les "exilés" retrouvent parents et amis. Le programme des "abbayes"





**SITUATION**

Echelle: 1:500

comporte toujours un culte, un cortège haut en couleurs et avec fanfare, un banquet, des discours, et bien évidemment les charmantes demoiselles d'honneur tout en blanc accompagnées de non moins fiers chevaliers de bal, et les "rois" du tir, tout à leur gloire éphémère, offrent la tournée!

La célébration de notre fête et le rappel de l'une de nos traditions de base et de force de notre pays vaudra. Nous nous devons de garantir leur transmission, mais aussi de les dynamiser et de les adapter. L'arme est le privilège de l'homme libre. En joutes singulières, c'est le tournoi viril de rois avec le respect et la fidélité au maintien de notre patrimoine d'indépendance.

**Un tir des cadets** est organisé pour le vendredi après-midi 1er juillet sur la place du Châtaignier. Ce tir est ouvert aux garçons, de nationalité suisse, domicilié au Mont et nés en 1968, 1969, 1970 et 1971. Ce tir sera effectué avec une carabine à air comprimé, mise à disposition par la Société, avec l'aide compétente de moniteurs. Il sera proclamé deux rois du tir des cadets; le premier classé aux points et le deuxième, au coup profond. Les deux rois seront couronnés le dimanche matin 3 juillet. Leur présence sera obligatoire et ils participeront gratuitement au banquet.

Nous rappelons que nos Abbayes Réunies comptent plus de 220 membres. Nous sommes persuadés que de nombreux citoyens, amis de notre Commune et des traditions, souhaitent être incorporés à cette grande Fête.

Les conditions d'admission sont simples:

— Se présenter sur l'esplanade du Châtaignier le samedi 21 juillet durant les tirs (on pourrait même vous prêter le fusil) et s'acquitter de la finance d'entrée, Fr. 150.—. La carte de fête, d'un prix raisonnable, est en sus de ladite finance.

Que sur cette belle esplanade du Châtaignier, **concours et festivités** soient pour tous les "montains" et leurs amis les signes de l'union, de la tradition et de la joie.

## PROGRAMME GÉNÉRAL

**Vendredi après-midi 1er juillet:**

— Tir des cadets.

**Samedi 2 juillet:**

— Tir (matin et après-midi)

21.00-03.00 — Bal conduit par l'orchestre "JACK BERRY".

**Dimanche 3 juillet:**

09.00 — Couronnement des rois puis cortège jusqu'au Temple.

10.00 — Culte avec la participation de l'Union Instrumentale.

11.00 — Départ en cortège pour la place du Châtaignier, levée des danses, collation, distribution des prix.

12.45 — Banquet.

— Puis BAL par "L'UNION INSTRUMENTALE".

20.00-01.00 — BAL par "LES INTARRISSABLES".

**Lundi 3 juillet:**

19.30 — Départ en cortège de Coppoz pour le Châtaignier avec "L'UNION INSTRUMENTALE".

20.00-01.00 — Souper froid facultatif sous la cantine et BAL conduit par "LES COUACS DU TALENT".

*Le Comité*

## TENNIS-CLUB "LE CHÂTAIGNIER" une société locale active et productive EN 1982

Le Tennis-club "Le Châtaignier" a tenu son Assemblée générale le 15 mars 1983 à l'Aula du nouveau collège, sous la présidence de Monsieur A. Wieland, en présence d'une soixantaine de membres actifs et passifs, sur un total de 393 membres qui sera porté tout prochainement à 440 par l'admission de 47 nouveaux membres inscrits sur la liste d'attente.

Après lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mars 1982, il fut donné connaissance du rapport du trésorier (Monsieur J.-P. Debély) et des vérificateurs des comptes (Messieurs Baur et Kotecki), la situation financière du club se présentant d'une façon favorable, elle permettra même de baisser les cotisations de la prochaine saison d'hiver pour les membres du club. Après le rapport de la Commission technique (Monsieur G. Grobéty et Monsieur E. Rhis) qui a rappelé les nombreux tournois internes organisés en 1982, l'excellent esprit qui y a régné et l'effort consenti en faveur des juniors et des cadets par l'organisation d'un camp d'automne, le rapport présidentiel de Monsieur A. Wieland rappela l'explosion de l'activité tennistique en Suisse et dans le canton de Vaud, dont notre club n'est qu'un reflet positif par l'excellente ambiance qui y règne, tant sur les courts que lors des activités de loisirs dirigées par Monsieur R. de Bluts, et grâce à l'entregent de Monsieur et Madame Diaz qui s'occupent toujours activement du club-house. L'organisation prochaine d'un tournoi de la "Fleur de Lys" permettra à notre club de lier connaissance avec plusieurs clubs de la région lausannoise.

M. E. Rhis a été nommé par acclamation comme nouveau membre du Comité, en remplacement de Monsieur G. Grobéty, démissionnaire. La commission technique sera en outre composée de Mesdames V. Seiler et M. Lanfranchi, ainsi que de Messieurs R. Tille et A. Krassoievitch. Les vérificateurs des comptes seront Messieurs W. Bill et F. Santini, Messieurs W. Roten et F. Lanfranchi devenant vérificateurs suppléants.

Quant au Comité du club, il se compose de: Monsieur A. Wieland, président, Monsieur R. de Bluts, vice-président, Monsieur J.-P. Debély, trésorier, Monsieur A. Fluckiger, secrétaire, Monsieur E. Rhis, commission technique, Madame N. Gugger, Monsieur A. Favre, membres.

Après quelques communications concernant des aménagements intérieurs et extérieurs du club, des modifications du règlement du jeu, l'Assemblée prit connaissance d'un don en faveur du fond des juniors par le tout nouveau club des "Châtagnes", dont la sympathique activité se poursuit à l'intérieur du tennis-club sous la direction de Madame F. Pfister. D'ailleurs de nombreux membres du tennis-club font régulièrement des dons en faveur du fond des juniors et le Comité les en remercie vivement.

Une agréable verrée termina cette sympathique assemblée où la Municipalité était représentée par Monsieur J.-J. Belet, municipal.

*A. Fluckiger*

~~~~~

~~~~~

## UNION INSTRUMENTALE

Soucieuse de regarnir ses rangs et de compléter ses registres, l'Union Instrumentale s'adresse à tout un chacun pratiquant la musique de cuivre et souhaitant partager les activités et la vie d'une Société locale, laquelle se doit d'offrir, en toutes circonstances, des prestations susceptibles de satisfaire les autorités et la population de notre Commune. La "Fanfare" cherche également un **batteur** et met un matériel neuf à disposition.

C'est très volontiers que nous vous accueillerons, en notre local de répétition, collège du Mottier B. Vendredi 20h.15.

Pour tout renseignement complémentaire utile: M. Michel HENNY, président, ch. des Buchilles, Le Mont (32 53 61).

*Le Comité*

~~~~~

ARMES DE GUERRE

TIRS MILITAIRES

DERNIER JOUR

SAMEDI 25 JUIN DE 08.00 à 12.00

Le Comité

~~~~~

## NOS JUBILAIRES

NOCES D'OR



C'est le 20 avril 1933 que M. et Mme Henri Martin ont fêté leur cinquantième anniversaire de mariage. En effet, le 20 avril 1933, Melle Aline Muller quittait la ferme de Manloup pour épouser M. Henri Martin et exploiter ensemble le magnifique domaine de la Naz. Ils eurent la joie d'avoir deux enfants, Yvette et François. Mme Martin est membre fondatrice du Groupe des paysannes du Mont. Brigadier de cavalerie, M. Martin a toujours eu beaucoup d'intérêt pour la plus noble conquête de l'homme, le cheval. Au printemps, les promeneurs avaient du plaisir à voir

gambader un jeune poulain autour de la ferme.

Nous souhaitons encore de longues années de vie commune à M. et Mme Martin, dans la joie et l'amitié.

*Réd.*

~~~~~

DANS NOS ÉCOLES

Les 5, 6, 9 et 10 mai, les écoles de notre commune ont présenté à la population du Mont leur soirée scolaire.

Un nombreux public s'est rendu à l'aula du collège du Mottier, attiré par une certaine curiosité et le plaisir de voir jouer de jeunes acteurs, parfois fils ou fille. Un texte remarquable, des tableaux hauts en couleur, le naturel des enfants, le choix des musiques, des costumes bien adaptés, l'excellence de la mise en scène, la discipline des élèves ont fait de ce spectacle un excellent moment de détente et même, pourquoi pas le dire, de réflexion.

Sachant l'engagement en temps et en travail nécessaire à l'organisation d'une telle manifestation, notre gratitude et nos remerciements chaleureux vont à toutes les personnes ayant participé à la présentation et en particulier à notre corps enseignant. Qu'il sache que tous les spectateurs ont eu beaucoup de plaisir et qu'ils reviendront s'il récidive une autre année.

R. Vaucher

~~~~~

## EXPERIMENT

Organisation sans but lucratif, neutre sur les plans politiques et religieux, reconnue par l'UNESCO.

### CHERCHE DES FAMILLES D'ACCUEIL

Si vous ne partez pas en vacances du 3 au 24 juillet 83, pourquoi n'accueillerez-vous pas un/e jeune étudiant/e d'Allemagne, du Canada, d'Italie ou de Hollande?

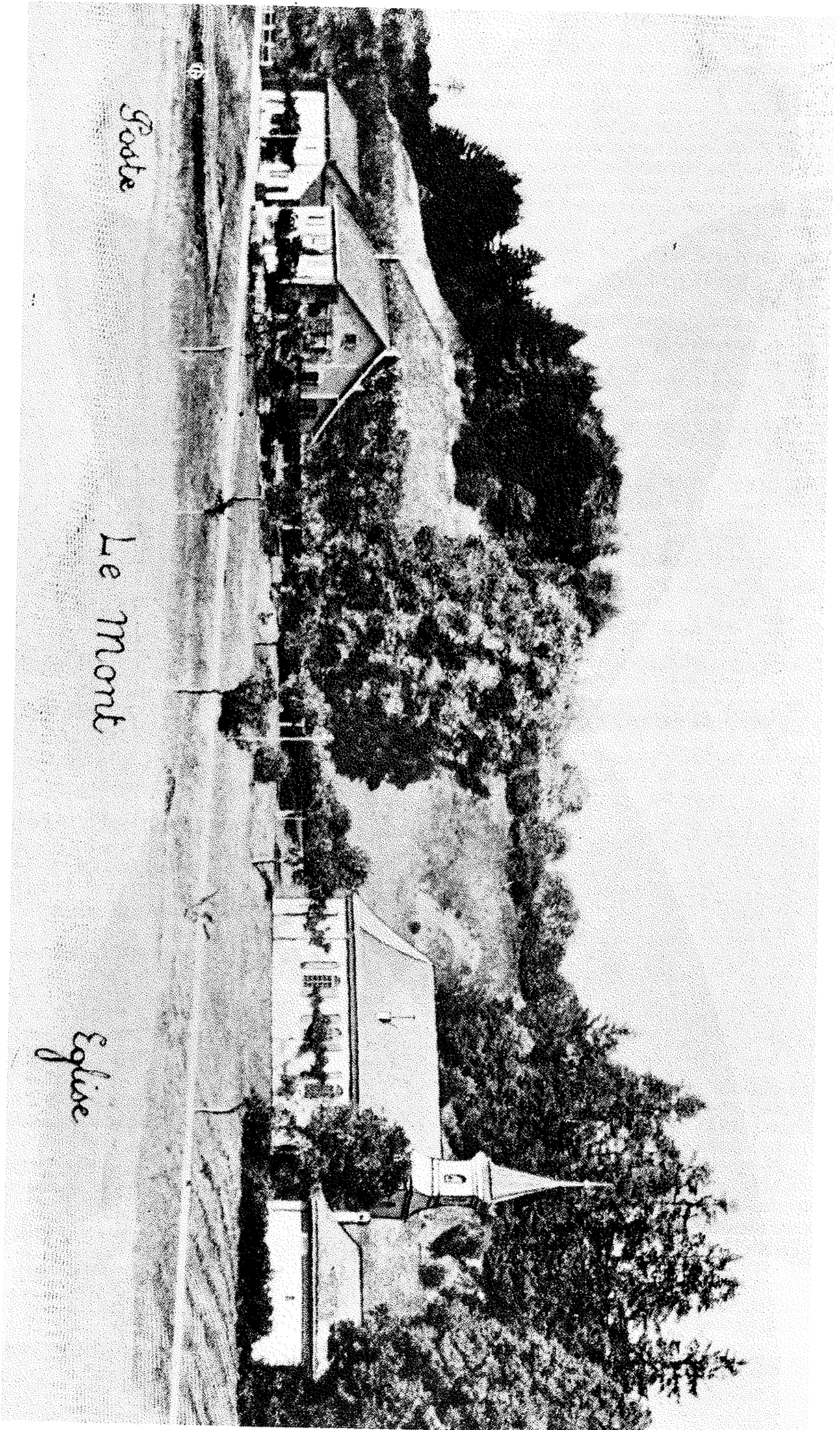
Tout ce qu'il faut pour recevoir un jeune, c'est un lit ... et du coeur. Pas besoin de changer son mode de vie, surtout pas devrait-on dire, car un Expérimenteur choisi de partager la vie d'une famille comme un membre à part entière, pour mieux apprendre à connaître le pays, pour perfectionner ses connaissances linguistiques et créer des amitiés.

Ces jeunes suivront chaque matin du lundi au vendredi un cours de français et feront une sortie hebdomadaire un après-midi.

L'Expérimenteur apportera dans votre famille le dépaysement dont nous avons tous besoin et changera un peu la routine quotidienne.

Toutes les personnes intéressées par cette extraordinaire possibilité de contacts avec de jeunes étrangers/ères peuvent téléphoner à Marianne Depallens -Expériment- Beau-Séjour 15, 1003 Lausanne, téléphone (021) 23 14 63 (matin).

**PROCHAIN JOURNAL: fin juillet 83    DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES ARTICLES: 10 juillet 83**  
**RÉDACTEUR: M. Rémy Vaucher, chemin du Mottier 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne**



Poste

Le Mont

Eglise